

16 Provinces

Ngounié/Mouila/Cour d'appel judiciaire

Les magistrats promus installés dans leurs fonctions

FN.
Mouila/Gabon

L'AUDIENCE solennelle d'installation des magistrats nommés, affectés et mutés à Mouila lors des Conseils de la magistrature des 27 juin et 17 octobre 2016, s'est déroulée, le 16 novembre 2016, dans la salle d'apparat de la Cour d'appel judiciaire. C'était au cours d'une cérémonie dirigée par le premier président de ladite Cour, Patrice Kikson Kiki. En présence du gouverneur de la province de la Ngounié, Benjamin Nzigou, des autorités civiles et militaires et des communautés religieuses.

Cinq magistrats - Stive Hel Mekamp et Martin Asseko Mba promus présidents de Chambre - vont servir au siège. Trois autres - Parterne Sougou, Paul Pierre Souaguele et Armel Masamba Iningoué - sont affectés au parquet général. Enfin, Nadia-Chimène Ntem Ndong, le nouveau président du tribunal de Première instance de Mouila, a été aussi installée.

Après l'exécution de l'hymne national, puis l'entrée dans la salle des impétrants et l'observation d'une minute de silence à la mémoire de feu Benjamin Pambou Kombila (ancien président de la Cour



Photo : Felicien Ndong

Le premier président de la Cour d'appel Patrice Kikson Kiki (C) entouré des magistrats.



Photo : Felicien Ndong

Le procureur général Apollinaire Ndzengui.



Photo : Felicien Ndong

Nadia-Chimène Ntem Ndong, nouveau président du tribunal de première instance de Mouila.



Photo : Felicien Ndong

Les magistrats affectés au siège et au parquet général.

suprême), le greffier en chef, Jean-Pierre Yonguet a lu le décret de nomination, d'affectation et de mutation des magistrats. **ETHIQUE ET DEONTOLOGIE** • A sa suite, le procureur général, Appolinaire Ndzengui, a expliqué les principes d'éthique et de déontologie qui guident l'action des

magistrats. « Chers collègues, (...) êtes attendus par vos collègues et par vos supérieurs hiérarchiques sur le terrain de la rigueur, de l'efficacité et de la maîtrise. Vous ne devez ménager aucun effort pour mériter la confiance que les plus hautes autorités de ce pays ont placé en vous. » a-t-il insisté.

Prenant acte des réquisitions du parquet général, le premier président de la Cour d'appel judiciaire de Mouila s'est limité aux conseils d'usage. D'autant que les promus, a-t-il reconnu, ont à leur actif 20 à 25 ans d'exercice dans la magistrature. Ce sont donc, a-t-il relevé « des magistrats rompus à la tâche. »

« Nous allons, chers collègues, gérer ensemble cette Cour. Mais, cela n'est pas toujours facile. La matière, nous la connaissons, mais gérer le monde, la province de la Ngounié, il faut beaucoup de tact, d'intelligence et de savoir-faire. Toutefois, je peux compter sur vous, pour faire ce travail. Nous souhaitons avec le procu-

reur général que cette année judiciaire soit bonne dans la gestion de notre outil et du monde de la Ngounié », a-t-il lancé.

Dans la seconde phase, Nadia-Chimène Ntem Ndong, juge des mineurs près le tribunal de première instance de Mouila, promue président dudit tribunal, a été installée dans ses fonctions.

CONSEILS PRATIQUES • Dans ses réquisitions, le procureur général s'est appuyé sur les conseils pratiques reposant sur la confiance que le peuple gabonais attend du corps judiciaire. Les fonctions de président du tribunal, a-t-il dit, commandent rigueur, abnégation et courage.

Lui emboitant le pas, le premier président a rappelé à la promue la délicatesse des missions qui caractérisent la fonction de président du tribunal de première instance. Notamment dans la gestion des collaborateurs ainsi que dans la prise de décisions, tout en étant à l'écoute de tout le monde.

« Mme le président, la mission est délicate, surtout dans notre province. Soyez humble, comme votre prédécesseur, soyez effacée dans votre vie privée. J'attire votre attention sur un point, nous avons une bombe entre nos mains, il faut savoir l'utiliser. », a-t-il averti.

Ogooué-Ivindo/Tribunal de première instance de Makokou

Nouvelle année judiciaire avec des effectifs renforcés

Vianney MADZOU
Makokou / Gabon

L'ANNÉE judiciaire 2016-2017 s'annonce plutôt bonne au tribunal de Première instance de Makokou, qui vient de voir ses effectifs renforcés. En effet, quatre magistrats fraîchement sortis de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) ont été installés dans leurs fonctions respectives. Il s'agit de Sydney David Youmou et Simangoye Ikania, comme juges au siège, puis Cintia Doumingou et Marie Colombe Nguia au parquet en qualité de substituts du procureur de la République.

Si, au siège, l'affectation d'un magistrat vers une autre juridiction et la mutation de la juge Muriel Okome Ona à l'instruction font que l'effectif demeure le même, tel n'est pas le cas au parquet qui, toute l'année dernière, a fonctionné avec un seul magistrat, en l'occurrence le procureur de la République. Or, cette fois, Ingrid Dany Kama vient de l'y rejoindre, ainsi



Photo : Vianney Madzou

Le président du tribunal de Première instance de Makokou, Guy Serge Mengue M'Ovono (C) a installé...



Photo : Vianney Madzou

... des nouveaux magistrats, avant de recevoir

que deux substituts. « En cette année judiciaire qui s'ouvre, le siège du tribunal de Première instance de Makokou entend travailler avec beaucoup plus d'efficacité, de rigueur, et avec beaucoup plus de diligence dans le traitement des procédures. C'est pourquoi, nous sommes contents et ravis de pouvoir compter sur nos jeunes juges fraîchement sortis de l'Ecole nationale de la magistrature », a déclaré, à juste titre, le président du tribunal de Première instance de Makokou, Guy Serge Mengue M'Ovono. Bien confiant de l'apport positif de cette fraîcheur au

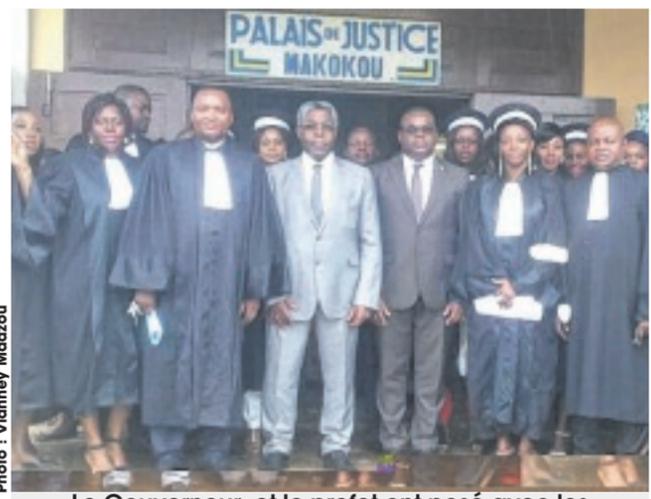


Photo : Vianney Madzou

Le Gouverneur et le préfet ont posé avec les magistrats à la fin de la cérémonie.

sein de sa juridiction, M. Mengue M'Ovono a tenu à

rappeler aux jeunes magistrats nouvellement affectés

l'adage selon lequel "aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre d'années". Ajoutant que ceux-ci devront "mériter la fonction" en étalant leur "savoir-faire".

Leur rappelant les termes du serment qui leur a ouvert les portes de la fonction, il leur a demandé de « rendre la justice en toute équité, au nom du peuple gabonais. »

La fin de l'audience d'installation des magistrats a fait place à la prestation de serment des greffiers nouvellement affectés au tribunal de Première instance de Makokou. L'institution a ainsi reçu le

serment de Lycia Souagha Moutango et Diane Ohoukopia, deux greffières fraîchement sorties de l'ENM. Profitant de l'occasion, le président du tribunal et le procureur de la République ont rappelé aux greffiers la tâche exaltante qui est la leur et la responsabilité rattachée à celle-ci. « Souvenez-vous que vous êtes la cheville ouvrière de l'activité judiciaire. Vous êtes au fait des procédures, du début jusqu'à leur aboutissement. J'attends donc de vous assiduité dans votre travail, et connaissance véritable des dossiers », leur a fait savoir le procureur de la République, Ingrid Dany Kama, dans ses réquisitions.

« Certains d'entre vous authentifient des actes de procédure. Soyez rigoureux. Tout manquement à votre fonction vous exposera aux sanctions professionnelles et même pénales », a averti le président du tribunal. Non sans demander aux greffiers, "cheville ouvrière du tribunal et vitrine de la justice", d'être "courtois envers les justiciables".